

Table de gestion intégrée des ressources et du territoire – Commune
Compte-rendu de la rencontre du 10 mars 2026
 À New Richmond et en visioconférence

Liste des présences¹ :

Organisation	Représentant-e-s	Présence (X)
Association Coopérative Forestière de St-Elzéar	Jonathan Synnott	X
Association des pêcheurs sportifs de la Bonaventure inc.	Ronald Cormier	
Association des pêcheurs sportifs des rivières Cascapédia inc.	Kathleen Sévigny	X
Association provinciale des trappeurs indépendants (APTI) - Conseil de la Gaspésie	Simon Gosselin	
Bois CFM (coopérative forestière Matapédia)	Simon Roy	
Bois d'œuvre Cedrico inc. (Causapscal)	Vanessa Bouffard Thibault Samuel Garneau Jean-François Desbiens	X
Club des Ornithologues de la Gaspésie	Pierre Poulin	X
Conseil de l'Eau du Nord de la Gaspésie (CENG)	Yves Briand	X
Conseil de l'Eau Gaspésie Sud	Julie Leblanc Catherine Dutil	X X
Conseil régional de l'environnement de la Gaspésie	Kloé Chagnon Taillon Denis Frizat	X
Coop accès Chic-Chocs	Antoine Blier-Dufresne Bruno Béliveau	
Coopérative d'aménagement forestier de Grande-Vallée	Gino Chicoine	
Coopérative des travailleurs forestiers Eaubois	Dominic Larrivée Laurie-Anne Huot	
Coopérative forestière de la Gaspésie	Gabriel Parisé	
Damabois Division Cap-Chat	Denis Bernier Geneviève Bernier	X
Damabois Division St-Damase	Denis Bernier Geneviève Bernier	X
Destination Chic-Chocs inc. (rivière Sainte-Anne)	Samuel McInnis Major	
Fédération des clubs motoneigistes du Québec (FCMQ)	Alissa Coquereau- Lambert	X
Fédération Québécoise des Chasseurs et Pêcheurs (FEDECP) GIM	Anthony Assels	X
Fédération québécoise des clubs quads de la Gaspésie et des Îles	Mathieu Vallière	
Fédération Québécoise pour le Saumon Atlantique (FQSA)	Antoine Roy-Audy	

	Christophe Jourdain- Bonneau Louis Laflamme	X
Foremo	Charles-Philippe Laflamme	
Gaston Cellard inc.		
Groupe de scieries G.D.S. inc	Mathieu Piché Larocque Steve Leblanc	X
Groupe Lebel, Division Nouvelle	François Godin	X
Groupement agroforestier de la Ristigouche	François Bélanger	
Groupement forestier coopératif Baie-des-Chaleurs	Pierre-Luc Desjardins	
Groupement forestier coopératif de la Péninsule	Brian Lequesne David Paradis	
Groupement forestier coopératif Shick-Shock		
Groupement forestier Rocher Percé inc.	Sylvain Réhel	
Mi'gmawei Mawiomi Secretariat	*	
MRC Avignon	Samuel Landry	
MRC Bonaventure	Dany Voyer Christian Grenier Ariane Couillard	X
MRC de la Côte-de-Gaspé	Daniel Harbour Pascal Caron Savard	
MRC de la Haute-Gaspésie	Laurie Chicoine Charles-Philippe Laflamme Maryse Létourneau	X
MRC de la Matapédia	Mario Turbide	
MRC de la Matanie	Eugénie Arsenault	
MRC le Rocher Percé	Louis Babin Christine Roussy	X
Multicèdre	Marc-André Robert	
Parc national de la Gaspésie	Aurélien Rivard	
Parc national Forillon	Mathieu Côté	X
Pourvoirie Falls Gully	Martin Gravel	X
PRAU Gesgepegiag	Ken Arsenault	
PRAU Gespeg	Frédéric Huet Claudie Carignan	X
PRAU Listuguj	Martin Cummings	

Reboiseurs de la péninsule		
Regroupement des MRC de la Gaspésie	Achille Oettli	X
Regroupement restauration des trois rivières Pabos	Daniel Huard	X
Réserve faunique de Port-Daniel	Yves Briand	X
Réserve faunique des Chic-Chocs	Yves Briand	X
Rosario Poirier inc.	Luc Poirier	
Sappi		
Sentier international des Appalaches	Jean-Pierre Gagnon Jean-Marc Hardy	
Sépaq (réserves fauniques)	Patrick Gendreau	X
Société Sipuminu inc	Marc-André Bernard	X
Société de gestion de la rivière Cap-Chat	Antoine Tasset	X
Société de gestion de la rivière Grande-Rivière	Maureen Mercier	
Société de gestion de la rivière Madeleine	Caty Fournier	
Société de gestion des rivières de Gaspé inc.		
Société de restauration et de gestion de la Nouvelle	Jade Boissonneault	
Syndicat des producteurs acéricoles du Bas-Saint-Laurent – Gaspésie	Claude Fecteau	
Uniboard Canada	Jérôme Pelletier	X
ZEC Baillargeon	Dave Adams	
ZEC des Anses	Douglas Murphy Denis Michaud	X

Présences du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs : Annie Malenfant, Steve Bujold, Caroline Hamelin, Jason Argouin. Mélanie Gaudette, Philippe Leblanc, Marc-André Delorme, Félix O’Connor

Rex Forêt : Marilou Légaré

TGIRT : Guillaume Berger-Richard, Geneviève Hamelin

Invité.e : Steeve Cloutier (Innergex); Carole-Anne Gillis (GINU); Michael Arsenault (GINU)

¹ À noter que les présences en conférence virtuelle peuvent plus facilement varier durant la rencontre que lors d’une séance en présentielle. Ainsi, les gens indiqués comme présents l’ont été durant un moment lors de la rencontre mais pas nécessairement tout au long de celle-ci. N’hésitez pas à me faire part d’une erreur dans les présences.

Mise en garde : Les échanges et décisions rapportés dans ce compte-rendu peuvent découler de travaux et réflexions antérieurs à cette réunion, et les réflexions ont pu se développer davantage par la suite. Il est donc fortement suggéré de consulter l'historique des réunions pour une compréhension approfondie des discussions et décisions. Pour toute question, le lectorat est encouragé à contacter la coordination des TLGIRT de la Gaspésie à l'adresse suivante : tgirtgaspesie@mrcbonaventure.com.

Point	Discussions
<p>1. Ouverture de la rencontre</p> <p>Tour de table</p>	<p>La rencontre est ouverte à 9 h.</p> <p>Un tour de table et un rappel concernant le code de procédure sont faits.</p>
<p>2. Lecture et adoption de l'ordre du jour</p>	<p>L'ordre du jour de la rencontre est présenté.</p> <p>Proposition de modification de l'ordre du jour : Il est proposé de devancer le point « Refonte des VOIC » à 13 h. L'ordre du jour est adopté tel que modifié.</p>
<p>3. Adoption des comptes-rendus</p>	<p>Proposition de compte-rendu de la rencontre du 3 février 2026</p> <p>Le compte-rendu du 3 février 2026 est adopté tel que présenté.</p>
<p>4. Suivis</p>	<p>Accéder à la présentation générale de la rencontre</p> <p><u>Budget participatif 2025-2027 (les montants sont approximatifs)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Prévision budgétaire 2025-2026 : 33 000 \$ • Prévision budgétaire 2026-2027 : 2 x 12 500 \$ • Total disponible 2025-2027 : 58 000 \$ <p><u>Procédure d'assemblée</u></p> <p>Proposition d'adopter le code de procédure (officialiser le code de procédure qui a actuellement un statut intérimaire) La proposition est adoptée à l'unanimité.</p> <p><u>Règle de fonctionnement</u></p> <p>Utilisation des IA lors des rencontres</p> <p>Proposition de modification aux règles de fonctionnement et de composition : Proposition d'ajout d'une note, dans la section quorum, concernant l'utilisation des IA (2026-03-10) – L'utilisation d'outil d'intelligence artificielle par les parties prenantes n'est pas autorisée et ne pourra en aucun cas faire office d'une participation aux rencontres. La proposition est adoptée à l'unanimité.</p> <p>Proposition d'adhésion d'un organisme observateur</p> <p>Demande d'adhésion de CIME Aventure, représentée par Élodie Brideau, en tant qu'organisme observateur à la TLGIRT 111-61 et à la Table commune</p>

	<p><i>Interventions</i></p> <p>« Le rôle d’observateur est très ténu dans les règlements; celui-ci n’est pas soumis aux valeurs de la TGIRT. Les observateurs devraient être assujettis aux mêmes principes et code d’éthique que les autres parties prenantes de la TGIRT. »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ce commentaire est pertinent et fera l’objet d’une nouvelle proposition (voir ci-bas). <p>« Pour quelles raisons cette entreprise souhaite-t-elle se joindre à la TGIRT? »</p> <ul style="list-style-type: none"> • L’entreprise s’est fait conseiller de participer à la TGIRT pour ajouter de l’eau au moulin relativement aux enjeux associées aux zones hydriques et du paysage. <p>« Devrait-on se doter de critères pour choisir d’accepter ou de refuser des entreprises à la TGIRT? »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le choix d’accepter ou de refuser de nouvelles parties prenantes passe toujours par la TGIRT. Les groupes de pression politique ne sont pas acceptés. • Nous n’avons pas toutes les réponses relativement à l’acceptation de parties prenantes au sein de la TGIRT. Lorsque plusieurs entreprises ayant la même vocation souhaitent participer, il serait idéal de les regrouper sous une même entité, mais ce n’est pas toujours le cas. <p>« Combien de temps dure le statut d’observateur? »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le temps que l’organisme ou l’entreprise juge nécessaire et que son statut soit recommandé en TGIRT. <p>La proposition est adoptée à l’unanimité.</p> <p>Nouvelle proposition : Précision du rôle d’observateur Proposition de modification des règles de fonctionnement : Ajout de la mention selon laquelle les observateurs sont soumis aux mêmes principes, valeurs et code d’éthique que les participants (mêmes sous-points que ceux pour les participants) La proposition est adoptée à l’unanimité.</p>
5. Voirie	<p>Présentation de l’avancement du réseau bois Le Regroupement des MRC de la Gaspésie présente l’avancement du réseau bois.</p> <p>Le Regroupement des MRC de la Gaspésie propose l’ajustement au document final : « Nécessairement connectées à un autre axe <u>primaire</u> ou au réseau du MTMD (<u>directement, ou encore par l’entremise de chemins municipaux</u>). » La proposition est adoptée à l’unanimité.</p> <p>Harmonisation du réseau multiusage Préoccupations sans harmonisation nécessaire Le classement des commentaires et des préoccupations reçus est présenté.</p>

G001 – VHR

Interventions

« Dans un processus d'élaboration d'aires protégées, comment est-ce que les fiches d'harmonisation s'arriment-elles? »

- Ce processus relève du MELCCFP. Nous n'ajustons pas avant la décision du MELCCFP. Les propositions de modifications au réseau prioritaire pourront toujours être déposées par la suite à la TGIRT et au MRNF.

« Je constate que l'utilisation du terme "prioritaire" apporte une confusion. La notion de "multiusage" a été galvaudée dans ce contexte. On essaie ici de se doter d'un réseau multiusage, alors on peut comprendre que pour certains, des chemins sont considérés comme liés à des usages spécifiques, voire à accès restreint. »

- Il est vrai qu'il est question ici du réseau prioritaire multiusage. S'il s'agit seulement d'une question de nomenclature, celle-ci sera rapportée au comité Voirie.

La solution proposée est adoptée par la Table à l'unanimité.

G002 – Lacs

Interventions

« Il aurait été intéressant d'avoir les chiffres relatifs au transport forestier pour éclairer la décision. Si l'industrie forestière ne peut pas rouler dessus, alors le chemin n'est plus multiusage, puisqu'il est réservé à la villégiature. Jusqu'à récemment, l'industrie considérait les chemins comme un investissement; ils sont perçus à long terme, voire sur jusqu'à 150 ans. »

- C'est pour cette raison qu'il est intéressant d'avoir un volet Transport de bois.
- Le chemin peut être multiusage même s'il n'est pas utilisé par l'industrie, s'il y a plusieurs utilisateurs. Au sens du RADF, il sera considéré quand même comme multiusage. Il s'agit peut-être encore une fois d'un problème de nomenclature.
- Le comité voirie se penchera sur cet enjeu, qui touchera d'ailleurs à plusieurs fiches.
- Actuellement, les chemins tertiaires ne sont pas réservés à des usages précis et il n'est pas envisagé qu'ils le soient.

« Il serait pertinent de préciser si le secteur Territoire a toujours l'intérêt de développer un site de villégiature aux différents sites. Le Plan directeur de l'eau (PDE) visait certains lacs où des plans de développement de la villégiature étaient déjà prévus par le secteur Territoire. Pour le PDE, il faudra alors revoir les lacs visés, notamment le lac du Trèfle. »

- Le réseau sur lequel on travaille aujourd'hui est un réseau qui décrit les accès, mais il y a d'autres volets sur les usages spécifiques. Les éléments soulevés sont pertinents, mais pourraient être abordés plutôt en comité Voirie. Le réseau vise à assurer l'accès aux différents usages.
- Ce sont les modalités associées aux chemins qui seront alors à définir. Il ne s'agit pas de bloquer un usage par rapport à d'autres.
- Rien n'est immuable. Si pour l'instant, un chemin est classé comme tertiaire, il peut changer de catégorie si son usage change.
- Pour l'instant, l'exercice est de décrire l'usage des chemins, et non de restreindre l'accès à ces chemins.

	<ul style="list-style-type: none"> Note : Le plan de développement de villégiature du lac du Trèfle a été retiré. Cette précision sera ajoutée à la fiche d'harmonisation. <p>La solution telle qu'amendée est adoptée par la Table à l'unanimité.</p> <p>S001 – Erreurs La solution proposée est adoptée par la Table à l'unanimité.</p> <p>S002 – Lac du Vingt <i>Interventions</i></p> <p>« Comment fonctionne le droit de circulation dans la ZEC? Car si ce n'est pas ouvert au public, on ne peut pas dire que le chemin soit multiusage. »</p> <ul style="list-style-type: none"> L'accès est payant, sauf si c'est pour accéder à sa propriété. Toutefois, tout le monde peut utiliser le chemin. Une distinction est faite entre les ZEC de pêche au saumon, qui ne perçoivent pas de droits de circulation, contrairement aux zecs de chasse et pêche <p>« Le principe de base d'un chemin multiusage est qu'il est pour tous les utilisateurs. Si l'accès n'est possible que pour une partie restreinte de la population, alors je ne vois pas comment un chemin ayant un droit de péage pourrait être un chemin multiusage. »</p> <ul style="list-style-type: none"> Ce n'est pas un chemin privé. Tout le monde peut y accéder. Pour l'instant, les chemins tertiaires visent à accéder à des droits permanents, c'est pourquoi ils font partie du réseau prioritaire, qu'on ne peut pas les fermer. Ensuite, les modalités de chaque type de chemin seront à définir selon les utilisateurs. <p>« À la base, le réseau prioritaire était pour obtenir des subventions pour l'entretien, et je ne suis pas d'accord que les chemins à usage restreint, à péage, en fassent partie. »</p> <ul style="list-style-type: none"> Le but premier du réseau prioritaire est d'obtenir un outil qui nous renseigne sur l'accès au territoire. Ensuite, son utilisation pourrait en effet mener à obtenir des subventions. Du point de vue légal, pour le RADF, il s'agit en effet d'un chemin multiusage, mais de catégorie tertiaire, où seulement quelques intervenants sont présents. Cette question relève encore une fois de la nomenclature. Pour rappel, les modalités de gestion pour les différents types de chemin seront encore à définir. Le réseau prioritaire multiusage illustre seulement les accès. Le réseau Bois, quant à lui, utilise une différente nomenclature, ce qui peut nuire à la compréhension. Une solution potentielle serait de présenter les chemins tertiaires comme un volet, comme ceux des travaux sylvicoles et du transport du bois. <p>« Si on applique des éléments particuliers dans le cas de ce chemin situé sur la Zec des Anses, il faut s'assurer d'uniformiser pour les autres Zec aussi »</p>
--	---

	<p>L'adoption de l'harmonisation de cette fiche est reportée en attente de la redéfinition de la sémantique d'identification des chemins ainsi que le principe d'utilisateur-payeur (ZEC, Sépaq) dans un contexte de multiusage.</p> <p>S003 – ZEC Pabok La solution proposée est adoptée par la Table à l'unanimité.</p> <p>S004 – Saint-Alphonse La solution proposée est adoptée par la Table à l'unanimité.</p> <p>S005 – Dépôt Nadeau <i>Interventions</i> « Les tronçons tertiaires devraient normalement mener à des droits permanents. Est-ce le cas ici? »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ces tronçons servent à maintenir l'accès à des lots privés. <p>« C'est surprenant que l'on prenne en compte les lots privés dans notre réseau prioritaire. Certains baux de villégiature n'ont pas eu leur chemin, alors il paraît étrange de l'offrir aux lots privés. Si on maintient ces chemins tertiaires ici, il faudrait mettre à jour la définition. »</p> <ul style="list-style-type: none"> • En principe, on ne peut pas enclaver un lot privé. L'exercice ne visait pas à joindre tous les lots privés et baux de villégiature. L'exercice n'est pas final; en effet, les définitions pourraient être mises à jour puisqu'ici, le chemin tertiaire ne mène pas à un droit permanent. <p>La solution proposée est adoptée par la Table à l'unanimité.</p> <p>S006 – Sainte-Julienne <i>Interventions</i> « Le chemin Lac du diable qui relie Ste-Julienne et Boyd Jones est un chemin extrêmement fermé, particulièrement à son extrémité nord qui est très sinueuse; on peut s'y rendre en pick-up, mais il n'y a pas vraiment d'autres véhicules qui peuvent y circuler. Le chemin de l'autre côté (Ruisseau Eden) est beaucoup plus utilisable »</p> <ul style="list-style-type: none"> • C'est une information intéressante. Le chemin à l'est semblait traverser moins de cours d'eau, mais si le chemin à l'ouest est plus pertinent à long terme, alors il serait intéressant de faire le changement maintenant. <p>Le Regroupement des MRC de la Gaspésie reverra l'harmonisation de la fiche et la représentera avec une solution actualisée selon les nouvelles informations.</p> <p>S007 – Saint-Fidèle La solution proposée est adoptée par la Table à l'unanimité.</p> <p>S008 – Abîme</p>
--	--

	<p><i>Interventions</i></p> <p>« Pourquoi est-ce que le MTMD a décidé de maintenir l’entretien de ce tronçon de route? »</p> <ul style="list-style-type: none"> • C’est assez flou, mais il semblerait que ce soit en lien avec le statut du chemin : « l’accès aux ressources ». <p>« Je ne sais pas si des discussions ont eu lieu avec la ville de Saint-Anne-des-Monts, mais le passage par la route Soucy est difficile côté acceptabilité sociale puisqu’on passe devant plusieurs maisons, et elle est beaucoup plus abrupte. Je doute que la ville soit d’accord avec cette option. »</p> <p>La solution proposée est adoptée par la Table à l’unanimité.</p> <p>Présentation du Géonode dans le cadre du projet Modèle visant l’identification de l’ampleur des apports potentiels des sédiments aux cours d’eau (CEGS-GINU)</p> <p>Le GINU présente ses recherches.</p> <p>Accéder à la présentation en cliquant ici Accéder aux données en cliquant ici</p> <p>Les données sous format raster sont disponibles sur demande auprès de la MRC Bonaventure</p> <p><i>Interventions</i></p> <p>« Avez-vous fait une relation entre le nombre de traverses selon le bassin versant? Combien de traverses sont réellement problématiques? »</p> <ul style="list-style-type: none"> • C’est un point intéressant. Il serait possible d’utiliser les données pour créer un tableau avec ces réponses. Ce n’est en effet pas parce qu’un bassin versant a plus de traverses qu’il est plus pollué. <p>Activité dans le cadre du projet : Détermination des priorités de restauration de la connectivité et mitigation des apports en sédiments des habitats du poisson en Gaspésie</p> <p>Les participants sont invités à remplir le document d’activité. Le coordonnateur de la TGIRT enverra le document par courriel aux participants afin qu’ils puissent poursuivre l’exercice et envoyer leurs résultats.</p>
6. Refonte des VOIC	<p>État d’avancement des VOIC</p> <p>Tableau progression du traitement des VOIC Bilan des VOIC mars 2026 (version Excel)</p> <p>Le MRNF précise que si des informations sont manquantes, les participants peuvent en informer le coordonnateur de la TGIRT pour qu’il corrige le document.</p> <p>Le MRNF fait une présentation sur la situation des AIPL.</p> <p>(La proposition des prochaines étapes est jointe dans la présentation)</p>

	<p><i>Interventions</i></p> <p>« Dans le projet de loi 97, c'était l'ordre dans lequel on sélectionne les AIPL qui était décrié. Le processus sur les aires protégées ne sera probablement pas terminé lors de la sélection des AIPL. Il faudrait prioriser ces aires avant tout. Lorsqu'un expert en la matière souligne que l'ordre des choses est fautif, il faudrait l'écouter. »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Personne ne veut sélectionner une AIPL qui sera par la suite une aire protégée. Selon l'échéancier proposé, le processus des aires protégées devrait être assez avancé pour pouvoir nous orienter. • Le processus de sélection des AIPL commence d'abord par cerner les zones qui ne sont pas admissibles. Il est possible de dire que toutes les AIPL où il y a des aires potentielles candidates (et autres critères) seront exclues. • Les critères de sélection sont justement à mettre à jour. • On ne peut pas attendre que le processus d'aires protégées soit terminé pour sélectionner les AIPL, sinon on manque le prochain PAFIT. Le but est d'entamer le travail pour voir étape par étape jusqu'où on peut aller. • La planification est cyclique, et il faut chaque fois s'adapter et tenter de rattraper le manque à gagner. Il faut maintenant se questionner à savoir si on conserve les mêmes critères pour évaluer le territoire et être prêts à prendre des décisions. <p>« Il y aura plusieurs rencontres sur les aires protégées cet été, alors on devrait avoir une bonne idée d'où ils seront situés, et on pourra les éviter. »</p> <p>« Il faut se questionner sur le rythme d'implantation des AIPL. On a beaucoup de VOIC, et ceux-ci viennent nous bloquer dans les AIPL. L'organisation spatiale notamment vient bloquer la récolte de forêts matures. Il y aurait peut-être un questionnement à avoir pour savoir si on pourrait retirer certains bloqueurs dans les AIPL et les appliquer davantage en dehors pour permettre une meilleure exploitation. »</p> <p>« Il est possible de cibler, par exemple, 25 % d'AIPL et qu'une fois que les aires protégées sont annoncées, sélectionner en priorité les AIPL qui respectent les critères. On peut préparer des plans A, B, C... »</p> <p>« Il faut faire attention que le pouls de la TGIRT vienne des membres de la TGIRT et non du MRNF. Il faudrait encourager les membres de la TGIRT à prendre la parole. »</p> <p>« Est-ce qu'il y aura une consultation publique à la fin du processus? Parce qu'il y avait eu beaucoup de craintes avec le PL97. »</p> <ul style="list-style-type: none"> • On ne sait pas s'il y aura une consultation publique précisément sur les AIPL. Le MRNF est fier de ce qu'il accomplit et il aime éduquer la population. Il y aura certainement des consultations ciblées, peut-être que des consultations publiques seraient une bonne idée, voire nécessaires.
--	--

	<p>« Mon inquiétude est que si le processus d’AIPL est trop avancé, il y aura un poids surdimensionné des AIPL dans le choix des aires protégées. Selon le principe de la triade, il faudrait d’abord identifier nos besoins, puis cibler les zones à exploiter. Cet ordre ne semble pas respecté. »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le point est valide lorsqu’on parle de développement futur, mais on est déjà en carence par rapport aux objectifs passés, les seuils d’AIPL n’étant pas encore atteints. <p>« Pour moi, les dossiers des AIPL et des aires protégées doivent être gérés en même temps pour éviter le ping-pong. En fait d’économies de ressources et d’échéancier, il s’agit de la façon la plus efficace de procéder. »</p> <p>« Il serait intéressant, en parallèle, de voir s’il y a des zones qui seraient importantes de conserver pour la biodiversité. »</p> <p>« Je ne comprends pas pourquoi nous sommes pressés dans la sélection des AIPL. »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les AIPL sont une façon d’atteindre de nombreux objectifs liés aux VOIC et de maximiser la possibilité forestière. <p>« Il serait pertinent d’inviter un expert comme Christian Messier pour nous guider dans cet enjeu et dans cet équilibre relatif aux AIPL et aux aires protégées. »</p> <ul style="list-style-type: none"> • La théorie utilisée par le MRNF est celle rédigée par Christian Messier (Hartmann et coll., 2010). Nous sommes la seule région à l’avoir appliquée dans le passé; nous respectons l’ensemble des prémisses de cette théorie. <p>Les prochaines étapes sont adoptées à l’unanimité. Un courriel sera envoyé aux participants pour les inviter à se joindre au comité sur les AIPL.</p> <p>Résultats du BFEC Le BFEC détient toutes les informations. Aucun autre résultat n’est à présenter pour le moment.</p> <p>VOIC Harmonisation des usages Présentation du VOIC Harmonisation La proposition d’aide-mémoire sur l’harmonisation est présentée. Les participants de la TGIRT auront deux semaines pour nommer leurs préoccupations dans le contexte de consultation.</p> <p><i>Intervention</i> « Par souci de transparence et de suivi, il serait préférable que le coordonnateur de la TGIRT soit toujours en copie conforme lors des communications. »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ce commentaire pourra être transmis dans le contexte de la consultation. <p>VOIC Sols forestiers Ce point est reporté en raison du manque de temps.</p>
--	--

<p>7. Grille de gestion des écarts</p>	<p>Propositions de modification à la grille de gestion des écarts (GGE) : Mise à jour GGE (Propositions)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proposition d'ajout des deux points suivants à la Grille de gestion écart (des explications sur ces propositions seront fournies lors de la TGIRT) <ul style="list-style-type: none"> ○ 1.11 : Ajout de superficie dans une lisière boisée d'un étang vernal inférieur à 0,5 ha (autorisation du MRNF requise) ○ 5.5 : Déplacement d'un chemin dans une prescription de coupe partielle (excluant les récoltes partielles dans une lisière boisée [RPLB] de bande riveraine et corridor routier) (autorisation du MRNF requise) • Retour sur le projet pilote : 6.3 Fermeture d'un chemin multiusage à construire : « Il est convenu qu'un projet pilote d'une durée d'un an soit mis en place. Le projet pilote vient remplacer la consultation dirigée par l'émission d'un avis comprenant les explications exhaustives, complètes ou sérieuses pour lesquelles il y a une dérogation à la planification. Une présentation des avis sera faite à la fin du projet pilote. À la fin du projet pilote, et à des fins de clarifications, la TGIRT devra se positionner sur le projet pilote, soit par un renouvellement du projet pilote, un abandon ce celui-ci (soit un retour des consultations TGIRT, MMS et Listuguj consultation office), l'intégration officielle du projet pilote dans la grille sous sa forme actuelle ou toutes modifications et autres propositions de la TGIRT. » <ul style="list-style-type: none"> ○ Considérant qu'il n'y a eu aucun cas, il est proposé de prolonger d'un an le projet pilote. • Proposition d'ajout d'une note en bas de page concernant les jours de consultation dirigée : « Les jours fériés exclus du temps de consultation sont ceux officiellement reconnus par le gouvernement du Canada et les deux semaines du temps des fêtes (Noël et jour de l'An) pour lesquels les bureaux de travail sont fermés. » <p><i>Interventions</i></p> <p><u>Point 1.11</u></p> <p>« Il serait important d'ajouter la notion de coupe partielle dans l'énoncé. Aussi, d'où provient le 0,5 ha? Car si le seuil de 0,5 ha touche la majorité des étangs vernaux, alors cette mesure m'inquiète. »</p> <ul style="list-style-type: none"> • La nécessité de maintenir une lisière de 20 m relevait de la présence ou de l'absence d'eau. La nouvelle façon de faire consiste à imposer d'emblée la lisière de 20 m, mais à permettre de la retirer s'il n'y a pas de présence d'eau, avec l'approbation du MRNF. <p>« Il manque trop d'informations pour que les membres de la TGIRT puissent se prononcer. Il faudrait avoir davantage d'informations et d'explications du MRNF pour pouvoir entériner la modification ou non. »</p> <p>Les participants recevront les documents par courriel concernant le point 1.11 et une consultation ciblée TGIRT aura lieu.</p> <p><u>Point 5.5</u></p> <p>« Pour les nouveaux chemins, je n'ai pas de problème, mais pour les anciens, nous ne les avons pas planifiés en fonction de cet ajout. »</p>
--	--

	<ul style="list-style-type: none"> Cet ajout ne vous empêche pas de le faire, mais il demande à ce que vous demandiez la permission dans ces cas précis (coupe partielle). <p>Le point 5.5 est adopté à l'unanimité.</p> <p><u>Point 6.3</u> La prolongation est adoptée à l'unanimité.</p> <p><u>Ajout de la note de bas de page</u> « Les industriels travaillent souvent dans ces dates-là. Je ne peux pas payer mes gars à ne rien faire si on n'arrive pas à avoir les consultations nécessaires. C'est un choix de chacun de rester ouvert ou fermé. »</p> <ul style="list-style-type: none"> Il faut simplement travailler pour que ce genre de situations n'arrivent pas. <p>La proposition d'ajout de la note de bas de page est rejetée.</p>
8. Retour sur la TGIRT adaptation aux changements globaux	<p>Présentation du compte-rendu et des bilans des conférences et des activités</p> <p>Proposition d'adoption du compte-rendu de la rencontre du 23 et 24 septembre 2025 Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.</p> <p>Les prochaines étapes seront les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Classifier et regrouper les constats et recommandations qui viennent apporter des éléments de réponses par préoccupations/enjeux déjà énoncé Établir les éléments déjà pris en compte et les écarts avec les VOIC actuels (Faire un état des lieux) Attribuer le traitement des constats et recommandations aux comités et délégations respectives
9. Varia	<p>Plan de la voirie forestière « Un chemin ne peut être fermé à plus de 400 m. La problématique, c'est qu'un chemin fermé à moins de 400 m, c'est impossible. »</p> <ul style="list-style-type: none"> Cette problématique devrait être abordée sous peu. Une discussion pourra être tenue avec le Regroupement des MRC de la Gaspésie pour que ce point soit réglé dans un plan de gestion de la voirie forestière 2.0.
10. Sondage de participation	Le sondage sera envoyé aux membres de la TGIRT.
11. Fin de la rencontre	La rencontre est levée à 15 h 57.

Tous les documents sont disponibles sur le site internet de la TGIRT au lien suivant : <https://tgirtgaspesie.com/espace-membre/rencontres/table-commune/>

Tableau des suivis TGIRT commune

Mandats/suivis	Par	Provient de - Date de rencontre
PAFIT 2023-2028 : Des retours individuels sur les préoccupations du PAFIT seront faits et des comptes-rendus seront mis disponibles.	MRNF	2023-09-19
MHB : Organiser une sortie terrain sur les milieux humides boisés – établi en fonction des éléments du comité MHH	MRNF et TGIRT	2023-06-20
Contacter la DGFo reg 01, afin de présenter le réseau prioritaire et les axes qui chevauche deux UG	MRNF	2025-12-09
Vérification auprès du BFEC de l'énoncé suivant : Étant donné qu'il y a un basculement de la classe d'âge de 30 à 50 ans, est-ce que cela peut représenter une augmentation induite de la possibilité forestière	MRNF	2025-12-09
Présenter en TGIRT ou en mode webinaire les arborescences (extraits) des scénarios sylvicoles modélisés au BFEC	MRNF/TGIRT	2025-12-09